

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 57

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives de haut niveau collectif

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau ou de bon niveau. L'enveloppe globale allouée s'élève à 481 200 €.

Au vu des bilans réalisés à l'issue de la saison 2016/2017 et des perspectives pour la saison 2017/2018, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes pour la première partie de la saison 2017/2018, et d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions afin de soutenir les associations dans la réalisation de leurs projets :

Compte 414-6574-711

- | | |
|---|-----------|
| ▶ UJAP Quimper 29 (Basket Nationale 1 masculine)
<i>60% de la saison 2017/2018 (total : 392 000 €)</i>
- versement n°1 : 235 200 €
- versement n°2 : 156 800 € | 235 200 € |
| ▶ Quimper Volley 29 Elite (Ligue A Féminine)
<i>60% de la saison 2017/2018 (total : 350 000 €)</i>
- versement n°1 : 210 000 €
- versement n°2 : 140 000 € | 210 000 € |
| ▶ Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro B Féminine)
<i>60% de de la saison 2017/2018 (total : 45 000 €)</i>
- versement n°1 : 27 000 €
- versement n°2 : 18 000 € | 27 000 € |

- UJAP Badminton (Nationale 3) 3 000 €
60% de la saison 2017/2018 (total : 5 000 €)
- versement n°1 : 3 000 €
- versement n°2 : 2 000 €
- Amicale Laïque de Quimper section haltérophilie (Nationale 1) 3 000 €
60% de la saison 2017/2018 (total : 5 000 €)
- versement n°1 : 3 000 €
- versement n°2 : 2 000 €.